

## CTL du 1<sup>er</sup> juin 2021 Bilan du télétravail exceptionnel en 2020-2021

### 1 – PRÉSENTATION GÉNÉRALE

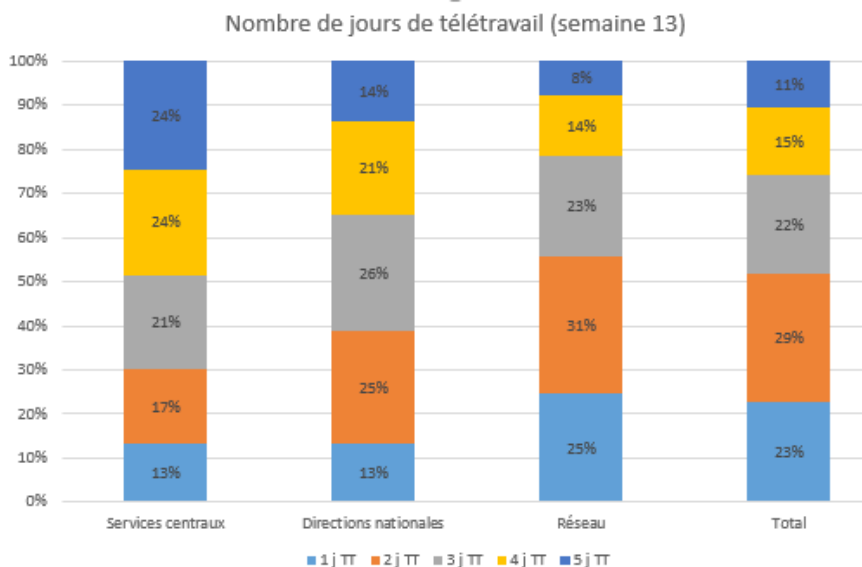
Le dispositif exceptionnel organisé depuis septembre 2020 a d’ores et déjà simplifié la procédure d’autorisation de télétravail et son formalisme afin de faciliter la mise en place de ce dispositif rendue indispensable pour réduire les déplacements et les interactions sociales, tout en garantissant la continuité des services. Ce dispositif a été formalisé dans un protocole établi en concertation avec les organisations syndicales et diffusé en novembre 2020.

Cette évolution a été rendue possible grâce à la mise en œuvre d’un plan d’équipement ambitieux, d’un accès élargi aux applications métier et de la mobilisation sans faille des équipes d’assistance chargées de la configuration des postes de télétravail.

#### ■ Rappel des données nationales

Entre février 2020 et janvier 2021, une très forte augmentation du nombre de télétravailleurs a été comptabilisée dans SIRHIUS : en effet, le nombre de télétravailleurs a été multiplié par 6,8 passant de près de 6 000 à plus de 40 000.

En raison du contexte épidémique, le télétravail reste depuis début 2021 la règle pour l’ensemble des activités qui le permettent. Il participe en effet à la démarche de prévention en limitant l’affluence dans les transports en commun et la présence dans les bureaux et espaces partagés. Les agents dont les fonctions peuvent être exercées totalement ou principalement à distance doivent impérativement être placés en télétravail cinq jours par semaine. Fin mars 2021, 26% des télétravailleurs étaient en télétravail au moins 4 ou 5 jours.



Du fait de la crise sanitaire, le taux d'équipement en matériel nomade est passé de 20% fin 2019 à plus de 50% en février 2021, avec un objectif fin 2021 de 80% suite aux dernières commandes.

Le parc nomade est composé actuellement à 71 % de portables, 18 % d'ultra-portables et de 11 % de Tiny Nomades.

Sur un an, l'effort d'équipement a concerné l'ensemble des structures de la DGFIP. Le taux d'équipement a doublé pour les directions nationales, il a progressé de 208 % pour les services centraux et de 223 % pour le réseau.

Enfin, plus de 300 applications sont désormais accessibles en télétravail, notamment les applications les plus utilisées (Adonis, Adélie, hélios, ILIAD...).

## ■ Présentation du bilan directionnel du dispositif exceptionnel en raison de la crise sanitaire

➤ Evolution du nombre de télétravailleurs dans la direction

DISI NORD	Avril 2020	Sept 2020	Déc 2020	Mars 2021
Nbre d'agents en télétravail	173	91	214	268
En %	42,40 %	22,3 %	52,45 %	65,69 %
DGFIP	30 967	14 341	37 867	45 546
En %*	30 %	14 %	37 %	47 %

\* effectifs payés au 31/12/2019

➤ Répartition selon la quotité télétravaillée du nombre de télétravailleurs (mars 2021)

Semaine 13	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	5 jours
DISI NORD	10,29 %	8,58 %	13,48 %	8,82 %	24,75 %
DGFIP	23 %	29 %	22 %	15 %	11 %

Nombre de PC portables et ultra-portables déployés depuis début 2020	277
Nombre de téléphones professionnels pour télétravailler depuis 2020	108
Nombre de télétravailleurs pour raison médicale sur préconisation du médecin du travail depuis le début de la crise sanitaire (2020/2021)	38

## 2 - LES REFUS DE TÉLÉTRAVAIL

Les refus qui ont pu être émis au début de la crise sanitaire ont été annihilés par l'arrivée de matériel et / ou l'ouverture au télétravail de certaines applications / missions.

### 3 - LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

#### - Équipements :

La DiSI Nord s'est inscrite dans le plan d'équipement informatique centralisé .

Les livraisons successives ont permis de faire évoluer l'équipement dans le temps ; d'un équipement pour répondre à l'urgence (Tiny ou parfois ordinateurs portables anciens) très vite chaque télétravailleur a pu être doté d'un matériel adapté.

L'équipement « standard » a été complété, pour les métiers éligibles, de téléphones portables professionnels.

#### - Extension du périmètre initial :

Des groupes de travail dédiés aux métiers de l'assistance et aux services d'exploitation se sont tenus pour définir les modalités du télétravail au sein de ces services.

Ainsi, des agents a priori exclus, ont pu accéder au télétravail.

#### - Communication :

L'espace dédié de l'intranet de la DISI Nord a été et continue d'être complété des informations directionnelle et nationale,

Sur l'ensemble de la période de crise sanitaire, des points d'avancement ont été réalisés lors de chaque instance,

Les échanges entre chefs de services et agents ont permis d'adapter au mieux, au fil du temps, la quotité de télétravail de chaque agent.

L'accompagnement de l'ensemble des intervenants a été assuré par le référent télétravail et le service RH.